

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

## ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

**Maître d'œuvre :** Commune de Pruniers-en-Sologne  
Place des Anciens Combattants  
41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE

**Maîtrise d'ouvrage :** commune de Pruniers-en-Sologne

**Objet de la consultation :**

### Programme de voirie 2020

Chemin des vignes  
Chemin de la plaine  
Rue Louis Blériot

Date limite de réception des offres : **lundi 24 août 2020**

Heure limite de réception des offres : **12 heures**

# ACTE D'ENGAGEMENT

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

La présente consultation concerne les travaux du programme de voirie communale pour l'année 2020 pour la commune de Pruniers-en-Sologne.

**Lot unique décomposé en :**

**Tranche ferme :** Chemin des vignes  
Chemin de la plaine  
Rue Louis Blériot

## **ARTICLE 2- PROCÉDURE DE PASSATION**

Le présent contrat est passé en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique (procédure adaptée).

## **ARTICLE 3- CONTRACTANT**

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Immatriculée à l'INSEE : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Numéro APE : \_\_\_\_\_

Numéro d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces, et après avoir fourni les renseignements prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 pris en application des articles R. 2143-11 et R. 2343-11 du code de la commande, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visées ci-dessus à exécuter les travaux dans les conditions ci-après, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 150 JOURS (CENT CINQUANTE JOURS) à compter de la date de signature du présent acte d'engagement.

## **ARTICLE 4 – PRIX**

L'évaluation des travaux pour le chemin des vignes, le chemin de la plaine et la rue Louis Blériot, est de :

Montant hors TVA : \_\_\_\_\_

TVA au taux de 20 % : \_\_\_\_\_

Montant TVA incluse : \_\_\_\_\_

## **ARTICLE 5 – DÉLAIS D'EXÉCUTION**

Les travaux seront exécutés à compter de l'ordre de service prescrivant de les commencer et la durée d'exécution sera de 3 mois.

Ils seront précédés d'une période de préparation de chantier de 1 mois, dont le démarrage sera notifié par la lettre de commande de la part du maître d'ouvrage. Durant cette période une réunion de mis au point sera arrêté avec le titulaire, la maîtrise d'ouvrage et le la maîtrise d'œuvre.

## **ARTICLE 6 –PAIEMENTS**

- L'entreprise renonce à l'avance forfaitaire.
- L'entreprise accepte l'avance forfaitaire.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en un seul règlement à la réception des travaux et après visa, par le maître d'ouvrage, des fiches pour exécutions jointes au présent dossier de consultation.

En faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

A ....., le .....  
L'entrepreneur,

A ....., le .....  
Le maître d'ouvrage,